

Question présentée par le député :

M. Serge Hiltbold

Date de dépôt : 12 septembre 2019

Question écrite urgente

ESREC : égalité de traitement ou concurrence déloyale ?

Les espaces de récupération cantonaux (ESREC) à destination de la population genevoise sont une prestation très importante dans le dispositif de gestion des déchets à Genève.

Ils sont à destination des particuliers pour leur permettre d'évacuer – gratuitement – leurs déchets ménagers et encombrants.

Par contre, ils ne sont pas destinés aux entreprises et artisans pour qui la prise en charge des déchets est payante et s'inscrit dans une logique différente, avec des dispositions particulières en fonction du type de déchets.

Ce que l'on sait, c'est que le système genevois – certes perfectible – a fait ses preuves, avec un taux de recyclage proche de 50% pour les ménages, légèrement supérieur pour les entreprises (mais largement inférieur dans l'administration !), atteignant même le taux remarquable de 70% pour les déchets de chantiers hors matériaux d'excavation.

Mais cela a un coût pour les entreprises et la tentation peut exister chez les moins scrupuleuses et les moins citoyennes de chercher à faire passer des déchets de chantiers pour des déchets ménagers et encombrants.

Il semblerait que le dispositif de contrôle en la matière soit très lacunaire puisque le seul critère appliqué est celui de savoir si le véhicule est sérigraphié ou non. Les employés de l'administration sur place semblent aussi souffrir d'un déficit de formation. Or, un simple passage à l'ESREC de La Praille démontre facilement qu'une partie des déchets qui y sont déposés relèvent à l'évidence d'activités professionnelles, pour lesquelles les plus grands doutes sont également à craindre sous l'angle du travail au noir.

Comment le Conseil d'Etat entend-il dès lors renforcer le dispositif de contrôle pour assurer une stricte application des règles en la matière et la préservation de l'égalité de traitement ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.